

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance et famille de Robertville Inc	Numéro de permis 2008425	Date d'inspection Le 05 août 2022
Nom de l'établissement À petit pas dans mon école		Numéro de téléphone (506) 542-2453
Adresse 1341 chemin Robertville Robertville NB E8K 2V9		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	28 oct. 2022	
Commentaires : Une éducatrice suit présentement la formation d'Introduction et le Curriculum et planifie terminer en octobre 2022. Une preuve de réussite sera envoyée à l'inspectrice.			
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : a) soit pourvue d'une zone ombragée représentant au moins 10 % de sa superficie.	31(4)(a)	29 août 2022	
Commentaires : Un plan est en place afin d'ajouter une zone ombragée dans le parc des 15-24 mois sous peu.			

Commentaires généraux
- Le ratio est respecté lors de l'inspection. - Il est requis d'avoir de l'ombrage pour 10% de la superficie accordé aux enfants. La partie ombragée pour le parc des 15-24 mois est planifiée d'être ajoutée sous peu et l'exploitante avisera l'inspectrice dès l'installation. - Discussion avec l'administratrice de s'assurer d'avoir et de suivre les consignes des manuels du fabricant pour les structures de jeu et de s'assurer d'avoir le bon montant de surface protectrice. - Recommandation de vérifier les parcs où les enfants jouent et de râcler les roches au besoin afin de s'assurer qu'il y a le bon montant de surface protectrice à tout moment ou demander aux enfants de ne pas utiliser les structures si elles deviennent non sécuritaires. Observations: - Plusieurs groupes faisaient des activités de coloriage et bricolage et certains enfants faisaient une autre activité selon leurs intérêts. - Les enfants ont mangé une collation, sont allés jouer à l'extérieur, ont mangé leur repas et ont fait une sieste lors de ma visite.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 05 août 2022

Date

original signé par
Hélène Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 août 2022

Date